

Le Havre, le

**09 NOV. 2020**

*Service des phares et balises  
Subdivision des phares et balises du Havre  
Pôle de Ouistreham*

Nos réf. :DIRM/SPB/2020-14-0002

Vos réf. :

Affaire suivie par : Guillaume Dubois

[guillaume.dubois@developpement-durable.gouv.fr](mailto:guillaume.dubois@developpement-durable.gouv.fr)

Tél. : 02 32 74 92 71

Courriel : [pblh.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:pblh.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

## DÉCISION N° 2020-14-0002

### relative à la création administrative d'une bouée d'acquisition de données

#### Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord

Vu le décret n°2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime ;  
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;  
Vu l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;  
Considérant l'avis favorable du Cerema en date du 11 septembre 2020 ;  
Considérant l'avis favorable de la commission nautique locale en date du 8 avril 2015 ;  
Considérant la consultation de la DAM ;

### DÉCIDE

#### Article 1 :

D'acter la création administrative d'une bouée d'acquisition de données en face de la commune de Luc-sur-mer en tant qu'aide à la navigation de complément (ANC) avec pour nom de baptême bouée « SMILE ».

#### Article 2 :

De statuer sur les caractéristiques décrites dans le tableau ci-dessous pour l'ANC mentionnée à l'article 1 :

Nom	Position	Marque	Couleur du feu	Portée	Rythme
Bouée SMILE	Latitude : 49°20,635 N Longitude : 0°18,767 W À 2M au large de Luc-sur-mer	Spéciale	Jaune	3 M	5 éclats jaunes toutes les 20 secondes.

**Article 3 :**

Le chef de la subdivision phares et balises du Havre est chargé de l'exécution de la présente décision. Il informe en particulier le service hydrographique et océanographique de la marine de la création administrative de cette aide à la navigation maritime au vu de la diffusion réglementaire de l'information nautique.

*Pou* Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est – Mer du Nord

**Franck CARRE**  
Chef du Service des Phares et Balises  
Direction interrégionale de la Mer  
Manche Est - Mer du Nord

**Destinataires :**

- DIRMer MEMNor – M. le chef de la subdivision des phares et balises du Havre ;
- Shom – Département information et ouvrages nautiques ;
- DAM/SMC2 – Secrétariat de la commission des phares et des autres aides à la navigation ;
- Président de la commission des phares et des autres aides à la navigation ;
- Cerema – Directeur de la direction technique eau, mer et fleuve (DtecEMF,DT/TSMF) ;
- Université de Caen – Centre de recherche en Environnement Côtier – Station Marine de Luc sur mer.